Déclaration FSU pour le CTA du 23 mars 2015

La FSU rappelle son extrême vigilance sur la situation des personnels qui vont subir ces fusions : personnels administratifs, formateurs et conseillers en formation professionnelle. La FSU le sera d'autant plus que depuis 2010, beaucoup de ces personnels ont été malmenés dans certains GRETA.

Sur les regroupements de GRETA, la FSU rappelle ses exigences :

- Le regroupement doit correspondre à une grande ambition pour la formation continue publique compte tenu des difficultés d'emploi et du niveau de chômage auxquels est confronté notre pays, il devrait plus localement répondre aux difficultés financières rencontrées par certains GRETA.
- Le regroupement des GRETA ne doit pas signifier un éloignement de l'usager, un éloignement du tissu économique. Cela ne peut être réalisé que si l'établissement support est dans une « ville centre »et qu'il existe des supports d'actions déconcentrés. L'ensemble devant être doté en moyens humains de gestion, de formateurs, de CFC suffisants et stabilisés.

A l'inverse, le schéma proposé, mixte principalement différentes considérations conjoncturelles (volonté des présidents, candidatures, harmonie des couples, culture de formation continue...) et met au second plan, la centralité (Grand Hainaut, Flandre Littoral ...). De la même manière pour le GRETA Grand Artois, le transfert semble suspendu à ... un départ en retraite et à une volonté politique.

Face à la complexité de la gouvernance de tels ensembles et la nécessité d'un suivi au jour le jour de la pédagogie, des relations au tissu économique, des stratégies de développement, des relations humaines, de la mise en synergie des établissements adhérents... la réponse proposée est un bricolage sous forme d'un prélèvement d'emplois sur le contingent CFC pour mettre en place des directeurs opérationnels mal situés entre DAFCO et Président, ordonnateur. Au-delà de la diminution du nombre de CFC, la présence d'un chef d'établissement voire d'un adjoint à temps plein aurait pourtant été une garantie d'ambition.

Pour ces motifs, la FSU émet un avis défavorable.